



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance ordinaire du 12 février 2019, le conseil municipal de Lac-du-Cerf a adopté la **résolution n° 070-02-209 concernant la tenue des séances du conseil à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf et modifiant le Calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2019.**

À compter du **13 février 2019**, le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tiendra les séances du Conseil municipal de Lac-du-Cerf à l'Hôtel de Ville, 19, chemin de l'Église, à Lac-du-Cerf aux dates suivantes :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2019			
ENDROIT : HÔTEL DE VILLE DE LAC-DU-CERF 19, CHEMIN DE L'ÉGLISE, LAC-DU-CERF			
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Mardi	12	Mars	19 h
Mardi	9	Avril	19 h
Mardi	14	Mai	19 h
Mardi	11	Juin	19 h
Mardi	16	Juillet	19 h
Mardi	27	Août	19 h
Mardi	17	Septembre	19 h
Mardi	8	Octobre	19 h
Mardi	12	Novembre	19 h
Mardi	10	Décembre	19 h

Donné à Lac-du-Cerf, ce 15^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière